NOTE D'INFORMATION Novembre 2014 > 06 <

CRITERIUM H2024 FLEURET DAMES et FLEURET HOMMES Individuel DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014

MINIMES GARÇONS INDIVIDUEL Appel: 9h; Scratch: 9h15

MINIMES FILLES INDIVIDUEL Appel: 10h30; Scratch: 10h45

Centre Sportif Pierre Brossolette – 51 avenue Pierre Brossolette 94100 SAINT MAUR

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le jeudi 20 novembre à 23h59.

Inscription individuels: 10+2 €uros

Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.

<u>Décision du CD du 19 septembre 2011 :</u> Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission** mariechristineberaldin@sfr.fr (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

<u>Décision du CD du 16 janvier 2012</u>: Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujetti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.